

**DATE DE CONVOCATION**

05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à vingt heures  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de :

**DATE D’AFFICHAGE**

05/10/2022

Monsieur LAGAÜZERE Gilles

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS : 23  
EN EXERCICE : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS  
Dominique – MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent -  
BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry -  
BAGES-LIMOGES Carine - BROUILLON Monique - Christian JADAS Christian -  
DE MARCHI Céline - Pierre VALADE – RESSES Lisa - Thierry DUBERNET -  
SICARD Christine - ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas.

**PRÉSENTS : 20**

**PROCURATIONS : 03**

**VOTANTS : 23**

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 1

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme.

**Absents** : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - TILLOS  
Marie-Hélène.

**Procuration** : Monsieur MOHAND O'AMAR Abdel Baki à CAPRAIS Dominique  
Madame DALL ANESE Lisa à RESSES Lisa.  
Madame TILLOS Marie-Hélène à CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**N° 073/ 2022  
OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**CONVENTION ANIMATION ANNUELLE LA GRANDE LESSIVE.**

La Grande Lessive est une installation artistique éphémère faite par toutes et tous dans des collectivités autour de la Terre un même jour, sans distinction de genres, d'âges, de compétences, de situations sociales et lieux de résidence. Elle se déploie au moyen de l'étendage en extérieur de réalisations plastiques de format A4 (dessins, peintures, images numériques, photographies argentiques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues par chaque participant à partir d'une invitation commune publiée sur le site <https://www.lagrandelessive.net/> conçu à la manière d'un atelier partagé. Ce projet coopératif intergénérationnel et international promeut les pratiques artistiques et les créations contemporaines, valorise l'éducation et l'enseignement artistique, et développe le lien social. Après lecture de cette convention par Monsieur le Maire, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Décide :**

**AR Prefecture**

047-214702334-20221010-073\_2022-DE

Reçu le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022

- **D'accepter** le projet de convention entre la commune et l'association « La grande lessive » pour la session du 20 octobre 2022.

- **Dit** que la participation de la commune pour l'exercice 2022 sera de 100 € (cent Euros), sur les crédits prévus à cette effet, au budget communal 2022.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Le Maire :**

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour 11/10/2022 au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (11/10/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

**Publication le 11 octobre 2022**

Fait à Sainte-Bazeille,  
le 11 octobre 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire  
Gilles LAGAÜZÈRE

